



LES DÉCHETS

Guide de tri et de prévention

COBAS



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

SOMMAIRE

L'ÉCO-ATTITUDE -----	P. 4-5
LE COMPOSTAGE -----	P. 6-7
LES EMBALLAGES RECYCLABLES -----	P. 8-9
LES DÉCHETS MÉNAGERS -----	P. 10
LE VERRE -----	P. 11
LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE----	P. 12
LES DÉCHÈTERIES-----	P. 13-14
LES ENCOMBRANTS -----	P. 15

L'ÉCO-ATTITUDE

pour réduire les déchets

À la maison, au bureau, au supermarché, des gestes simples peuvent contribuer à réduire le volume de nos déchets.

OBJECTIF → RÉDUCTION !

→ Éviter les conditionnements superflus

- Privilégier les denrées au détail ou en vrac, sans emballage.
- Préférer les produits réutilisables (ex : piles) aux produits à usage unique.
- Choisir des produits concentrés ou des éco-recharges.
- Penser à vous munir d'un sac réutilisable pour faire vos courses.



→ Réduire la production de papiers

- Apposer l'autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres.
- Limiter les impressions et imprimer en recto/verso.
- Scanner un document plutôt que de le photocopier.
- Utiliser le côté vierge des papiers comme brouillon.

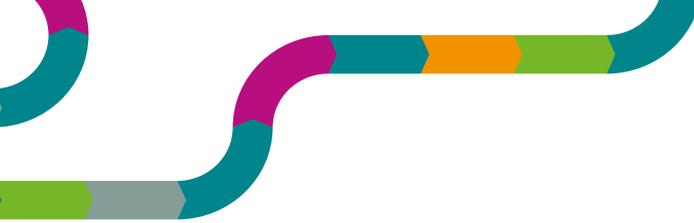
→ Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Faire une liste de course en fonction de ce qu'il reste à manger dans votre frigo.
- Vérifier les dates de péremption pour éviter de jeter.
- Consommer en premier les produits périssables (fruits, légumes, laitages...)
- Préparer une quantité de nourriture adaptée au nombre de convives.
- À la cantine, à la maison, au restaurant, mieux vaut se resservir plutôt que de jeter.
- Cuisiner vos restes de nourriture.



ASTUCE :

Retrouvez votre livret de recettes sur www.ecomatismes.fr, rubrique "ma cuisine".



-13 kg
par an/
habitant

Au lieu de jeter, opter pour la réparation, le don, le réemploi, c'est accomplir une action environnementale et sociale.

OBJECTIF → PRÉVENTION !

Cela permet également d'éviter de jeter près de 13 kg de déchets par an et par personne ! Meubles, vêtements, chaussures, jouets, cycles, appareils ménagers, engins et outils de bricolage et de jardinage, ils ne sont pas forcément tous à jeter...



→ Donner une 2^{ème} vie à vos objets

Consultez la liste des associations et organismes du territoire qui ont pour rôle de favoriser le réemploi des objets par le don sur www.agglo-cobas.fr.

Vous pouvez également déposer vos textiles, chaussures et articles de maroquinerie dans les bornes de collecte situées sur la plupart des parkings des grandes surfaces et dans les déchèteries de la COBAS (liste p. 13).

Vous pouvez, vous-même, être acteur de la 2^{ème} vie de vos déchets. Meubles, vêtements peuvent retrouver un nouvel éclat, un look plus tendance, grâce à de nombreuses techniques (peinture, accessoires, stickers, etc.).

Infos et conseils sur le site : www.ecomatismes.fr.

→ Faire durer la vie de vos objets

Dans les quatre communes de la COBAS, il existe des professionnels de la réparation qui contribuent à augmenter la vie de vos objets et produits. Renseignements sur le guide des Répar'Acteurs de la Gironde sur : www.reparacteurs-aquitaine.fr.

→ Vendre, troquer ou échanger

Avez-vous pensé à valoriser votre bien dans les dépôts-ventes ? Vêtements pour petits et grands, appareils électroménagers, meubles, vaisselle (...) tout le monde peut y trouver son bonheur !

Sur internet, de nombreux sites favorisent le troc des biens, la vente d'occasion ou recensent les vides-greniers proches de chez vous... N'hésitez pas à les consulter !



LE COMPOSTAGE

pour réduire ses déchets

Le saviez-vous ? 30 % des déchets ménagers sont compostables : épluchures de fruits, de légumes, tontes de pelouse, fleurs fanées, restes de repas (...) ils peuvent tous aller dans le composteur.

Le compostage individuel est un geste simple et concret de préservation de l'environnement et de fertilisation de son jardin !



COMPOSTEUR
EN BOIS

COMPOSTEUR
EN PLASTIQUE

POUR OBTENIR UN COMPOSTEUR :

- Contacter le pôle environnement au 05 56 54 16 15
- Rendez-vous au pôle environnement de la COBAS : 181, avenue Vulcain à La Teste de Buch de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi.
- Présenter un justificatif de domicile sur Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras ou Le Teich.
- S'acquitter de la somme de 10 euros.
- Ne jamais avoir bénéficié de cette offre.

PRATIQUE

Pour faciliter le compostage au quotidien, la COBAS propose gratuitement des petits bio-seaux oranges qui se glissent facilement dans un coin de la cuisine !

Un petit seau orange en plastique avec des déchets alimentaires à l'intérieur, posé sur une surface verte.

INFO + : La COBAS anime également un réseau d'échange avec des foyers témoins qui pratiquent le compostage individuel afin d'obtenir un retour d'informations et une amélioration des performances.

Vous souhaitez faire partie de ce réseau ?
Vous habitez un immeuble et êtes intéressé par le compostage collectif ?
Contactez-nous ! 05 56 54 16 15
ou prevention@agglo-cobas.fr

LES DÉCHETS À METTRE DANS LE COMPOSTEUR



DÉCHETS BRUNS :

- Feuilles ;
- Petites tailles, brindilles, écorces ;
- Papiers et cartons souillés et découpés ;
- Essuie-tout et serviettes non colorés.

DÉCHETS VERTS :

- Tontes ;
- Épluchures, fanes, fruits et légumes abîmés ;
- Fleurs et plantes fanées ;
- Restes de repas d'origine végétale.

AUTRES :

- Marc de café avec filtre, sachets de thé ;
- Coquille d'œufs bien pilées ;
- Coques de fruits secs bien pilées.

MODE D'EMPLOI POUR OBTENIR UN COMPOST DE QUALITÉ



Maintenir un juste équilibre entre les matières vertes (entre 50 % et 70 %) et les matières brunes (entre 30 % et 50 %).



Respecter un bon taux d'humidité : pressez une poignée de compost, si l'eau perle doucement entre vos doigts, le taux d'humidité est idéal.



Effectuer un brassage deux à trois fois par an pour séparer les strates (déchets non décomposés et compost mûr à récupérer).

À SAVOIR

Le compost peut être utilisé au bout d'un an :

→ 3 cm de compost pur au pied des plantes du jardin.

→ 1/3 compost, 2/3 terre pour les plantes d'intérieur.

ACHAT DE COMPOST : Le centre de valorisation de la COBAS propose du compost à la vente (en vrac) aux particuliers et aux professionnels.

LES EMBALLAGES RECYCLABLES

La collecte des emballages recyclables s'effectue tout au long de l'année, une fois par semaine. Les déchets se jettent directement dans le bac, **sans sac**.

BOUTEILLES / FLACONS PLASTIQUES



BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



TOUS LES PAPIERS



EMBALLAGES CARTONNÉS



Tous les papiers se recyclent :

- Journaux, magazines
- Enveloppes, papiers
- Publicités, prospectus
- Catalogues, annuaires
- Courriers, lettres
- Livres, cahiers



ATTENTION AUX INTRUS



Barquettes-pots



Couches



Films et sacs plastiques



Piles

LE CIRCUIT DES EMBALLAGES RECYCLABLES

BAC JAUNE



COLLECTE EN PORTE À PORTE



CENTRE DE TRI



ACHEMINEMENT VERS USINES DE RECYCLAGE



**Bouteilles
plastiques**

27 bouteilles
plastiques
=

1 polaire



**Acier,
aluminium**

670
canettes
=

1 vélo



**Cartonnettes
Tetrabriques**

3 packs
Tetrabriques
=

1 pochette



**Papiers,
journaux**

1000
journaux
=

900
nouveaux
journaux



LES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte des déchets ménagers s'effectue tout au long de l'année, une fois par semaine. Les déchets se jettent dans un sac poubelle bien fermé.

LES RESTES ALIMENTAIRES



LES DÉCHETS D'HYGIÈNE



TOUT OBJET NON RÉCUPÉRABLE



LES PLASTIQUES

autres que bouteilles et flacons



Et toujours dans un sac bien fermé !



INFO : Votre bac est détérioré ou a disparu ?
Contactez le service entretien-maintenance
des bacs au : **05 56 54 16 15** ou par
mail à **bacs@agglo-cobas.fr**

SAISON ESTIVALE

Durant la période estivale, une 2^{ème} collecte est organisée pour les ordures ménagères. Retrouvez les jours et horaires de passage dans votre quartier sur www.agglo-cobas.fr.

LE VERRE

Depuis quelques années, la COBAS a implanté de nouveaux containers à verre, plus esthétiques et fonctionnels, qui s'intègrent parfaitement dans l'environnement.

D'une capacité plus importante que les anciens, ils réduisent le passage des camions-bennes, diminuent la consommation de carburant et les émissions de CO₂ ainsi que les nuisances sonores... pour le bien-être de tous !



Sans les bouchons, capsules et couvercles

BOUTEILLES

BOCAUX ET POTS



INFO + :

- Pour préserver la quiétude des riverains, il est conseillé de déposer le verre avant 22 h.
- Pensez à couper le moteur de votre véhicule lors du dépôt pour éviter les nuisances sonores et la pollution.
- Pour contribuer à maintenir la propreté des équipements, merci de ne pas déposer de déchets en dehors des containers.

ATTENTION AUX INTRUS





LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

Quel que soit le déchet, une filière de traitement spécifique existe dans l'une des déchèteries de la COBAS.



MÉTAUX



HUILES DE FRITURES



DÉCHETS
NON - VALORISABLES



BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



DSEE



CARTOUCHES ENCRE
PILES



DÉCHETS
D'AMEUBLEMENT



TEXTILES



VERRES



PAPIERS / CARTONS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS



SOUCHES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)



PILES ET
ACCUMULATEURS



BATTERIES

LES DÉCHÈTERIES DES PARTICULIERS

Les déchèteries permettent de déposer, à raison d'1 m³ par jour maximum, des déchets trop encombrants ou dangereux, non acceptés dans les collectes en porte à porte.
Leurs accès est limité aux véhicules de moins de 1,80 m de hauteur.

6 DÉCHÈTERIES ET 1 POINT VERT SUR LE TERRITOIRE

- **Déchèterie Arcachon** : bd Mestrezat, 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 73 44
- **Point Vert Arcachon** : avenue du Parc, 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 01 95
- **Déchèterie La Teste de Buch** : av. de l'Aérodrome, Z.I., 33260 LA TESTE DE BUCH - Tél. 05 57 15 15 23
- **Déchèterie Cazaux** : allée M. Dufaure, 33260 CAZAUX - Tél. 05 56 22 91 13
- **Déchèterie Pyla** : av. de Biscarrosse, 33115 PYLA-SUR-MER
Tél. 05 56 22 16 46
- **Déchèterie Gujan-Mestras** : av. de Césarée, 33470 GUJAN-MESTRAS
Tél. 05 56 66 39 33
- **Déchèterie Le Teich** : allée de Bordeaux, 33470 LE TEICH
Tél. 05 56 22 65 15

HORAIRES	DÉCHÈTERIES	
Du 1 ^{er} mars au 30 novembre	Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30	Le dimanche de 8 h 30 à 12 h
Du 1 ^{er} décembre au 28 février	Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h	

HORAIRES	POINT VERT	
Du 1 ^{er} avril au 30 novembre	Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30	Le dimanche de 8 h 30 à 12 h
Du 1 ^{er} décembre au 31 mars	Du lundi au vendredi de 14 h à 18 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h	

Concernant les jours fériés, les déchèteries seront ouvertes uniquement le matin, sauf les 1^{er} janvier, dimanche de Pâques, 1^{er} mai, dimanche de Pentecôte et 25 décembre où elles sont fermées toute la journée.

INFO :

- L'accès aux sites sera interdit 10 minutes avant les horaires de fermetures indiquées dans les tableaux ci-dessus.
- Pour un apport exceptionnel d'un volume supérieur à 1 m³, l'utilisateur est invité à prendre contact avec le Pôle Environnement (redevance@agglo-cobas.fr).

LES DÉCHÈTERIES DES PROFESSIONNELS

→ CENTRE DE TRANSFERT :

680, av. de l'Aérodrome, 33260 LA TESTE - Tél. 05 57 15 15 20

Ouvert du lundi au vendredi sans interruption de 8 h à 18 h 30.

Accès limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes

L'accès à ce site est strictement réservé au détenteur d'un badge d'accès lorsqu'il s'agit d'un professionnel ou d'une autorisation d'accès lorsqu'il s'agit d'un particulier, sous réserve de la signature préalable d'une convention.



→ CENTRE DE VALORISATION :

lieu-dit Graulin, 33470 LE TEICH - Tél. 05 57 52 38 38

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Ce site est accessible à l'ensemble des professionnels et particuliers sans conditions de badge ou d'autorisation d'accès. Les opérations de dépôts ou d'achats de compost peuvent faire l'objet d'un paiement au comptant (CB, chèque, espèces).



DÉCHETS ACCEPTÉS :

Végétaux, bois, gravats, ferrailles, cartons, déchets non valorisables.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les déchets très volumineux qui, par leur dimension ou leur poids, ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture légère et ne peuvent pas être amenés dans l'une des déchèteries de la COBAS.

Chaque usager qui réside en maison ou en résidence, fait une demande individuelle préalable d'enlèvement par téléphone au **05 56 54 16 15** ou sur le site internet de la COBAS **www.agglo-cobas.fr**.

Un agent de la COBAS recontactera par téléphone chaque usager inscrit :

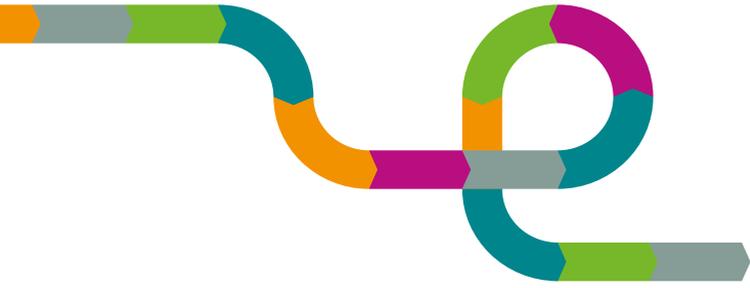
- pour lister avec lui les objets volumineux à collecter,
- pour fixer une date et le lieu de collecte.

Aucun déchet volumineux ne doit être présenté sur la voie publique avant de connaître la date de l'enlèvement.



DÉCHETS INTERDITS :

Gravats, déchets spéciaux, végétaux, déchets professionnels, déchets supérieurs à 2 m linéaires et à 2 m³.



ENSEMBLE, CONTINUONS D'AGIR

Adoptons l'éco-attitude : trions,
recyclons, consommons mieux
et réduisons nos déchets !

COBAS



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud



**Une question relative au tri ou au recyclage ?
Contactez-nous !**

Pôle environnement - Tél. 05 56 54 16 15

Siège de la COBAS - 2, allée d'Espagne BP 147
33 311 Arcachon Cedex - www.agglo-cobas.fr